

# Formation SSIAP 2

## **Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes**

**Mission : Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.**

Formation : 77h Examen compris - 12 stagiaires maximum

Assistance technique gratuite tout au long de l'année. Notre Formateur ou Ingénieur formation reste à votre écoute et vous conseille via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

## **OBJECTIF**

Acquérir les compétences nécessaires aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie

## **PROGRAMME**

### **Théorie**

#### **Quels sont les rôles et missions du chef d'équipe ?**

- Une gestion optimale de son équipe de sécurité.
- Un management adapté.
- Savoir organiser une session de formation.
- Gérer les conflits.
- Contrôler et évaluer ses collaborateurs.
- Transmettre l'information.
- Faire appliquer les consignes de sécurité.
- Gérer les incidents techniques.
- Délivrance du permis feu.

#### **Manipulation du SSI**

- Le système de détection incendie.
- Le système de mise en sécurité incendie.
- Les installations fixes d'extinction automatique.

#### **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**

- Réglementation en vigueur.
- Commission de sécurité et commission d'accessibilité.

#### **Poste central de sécurité**

- Gestion du poste central de sécurité en situation de crise.
- Les conseils techniques aux services de secours.

## **PRATIQUE**

- Exercices de mise en situation au PC sécurité.
- Animation d'une séquence pédagogique.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI.
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie.
- Une aire de feu.
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques.
- Livret de cours.
- Vidéos.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Validation** : Diplôme SSIAP 2 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent

**Prérequis** : Titulaire du SSIAP 1. Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois. SST ou PSE1 en cours de validité. PSC1 de moins de 2 ans. Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 h durant les 24 derniers mois.